

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉS DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné que le règlement 02-247 intitulé : Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) adopté le 24 février 2003, est entré en vigueur le 6 mars 2003.

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent avis a pour objet de publier le résumé requis.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce) est modifié comme suit :

Le plan de l'affectation du sol est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « commerce lourd » située du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, par une aire d'affectation « activités multiples ».

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 26 mars 2003

La greffière de la Ville
Me Jacqueline Leduc

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 26 mars 2003

Date de la demande : Le 19 mars 2003
